

l'application de garanties internationales à la centrale nucléaire de Karachi, dont l'ACDI parraine le programme de développement. En 1969, le Canada a conclu aussi un accord avec les États-Unis au sujet des transferts du Canada aux États-Unis de petites quantités d'uranium naturel (ne dépassant pas un total net de dix tonnes métriques), conformément à l'article 21 du dispositif de garanties de l'AIEA qui permet le transfert sans garanties d'une quantité cumulative de dix tonnes d'uranium. D'après cet accord, les États-Unis conviennent que l'uranium reçu sera utilisé à des fins strictement pacifiques. Pendant l'année, des visites d'inspection ont été faites conformément aux dispositions de nos accords bilatéraux, et des consultations sur des problèmes de garanties ont eu lieu avec de nombreux gouvernements et avec la Communauté européenne de l'Énergie atomique. Un événement d'une importance particulière quant à l'élaboration de garanties internationales en 1969 a été le nombre croissant d'États qui ont signé ou ratifié le Traité de non-prolifération, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le début de 1970. Le Canada a été l'un des premiers à signer le Traité, ouvert à la signature en 1968, et il l'a ratifié le 8 janvier 1969.

Sciences

Les activités internationales dans le domaine scientifique prennent une ampleur croissante parce qu'on reconnaît de plus en plus que les sciences et la politique scientifique jouent un rôle important dans les relations internationales. Il incombe au ministère de juger des effets qu'auront nos relations scientifiques extérieures sur la politique étrangère et d'aider les ministères et les organismes scientifiques du Canada à établir et à maintenir des relations avec leurs homologues dans d'autres pays et avec des organisations internationales comme l'OCDE. En ce qui concerne l'OCDE, le Secrétariat des sciences du Bureau du Conseil privé a fourni une représentation canadienne au Comité de la politique scientifique, tandis que le Conseil national de recherches s'est occupé surtout du travail du Comité de recherches en matière de coopération.

Le ministère des Affaires extérieures a collaboré aux préparatifs de la tournée que le Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique a faite dans plusieurs pays européens pour y étudier la façon d'aborder des problèmes analogues à ceux qui se posent au Canada en matière de politique scientifique. L'OCDE inscrit à son programme de travail courant les questions de revue de la politique scientifique des États membres. Des experts venant de l'extérieur ont collaboré avec les scientifiques canadiens des secteurs industriels, universitaires et gouvernementaux pour mener à bien cette revue de la politique scientifique du Canada. Le rapport de l'OCDE, publié en décembre, est un document de valeur qui permet de mieux comprendre les sciences et la politique scientifique du Canada.

Télécommunications internationales

Pendant l'année, le Gouvernement canadien a poursuivi ses projets de mise au point d'un réseau domestique de télécommunications par satellite. La société TELESAT Canada, qui construira et possédera le réseau, a été établie par une Loi du Parlement en automne 1969. Vers la fin de l'année, un contrat arrêtaient les conditions du programme. Le lancement d'un satellite national est prévu pour 1972.